

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2021

REUNION PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2021

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

Mme Anne THANS-DEBRUGE siège au bureau en qualité de secrétaire.

M. le Directeur général provincial a.i. Pierre BROOZE et M. le Commissaire d'arrondissement f.f. Sébastien DEBROUX assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H35'.

M. LE PRESIDENT. - Je déclare la réunion du 25 novembre 2021 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Monsieur le Gouverneur remplacé par Monsieur Sébastien DEBROUX, Commissaire d'arrondissement f.f., sont excusées Mesdames Virginie DEFRANG-FIRKET et Caroline LEBEAU.

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- Tout le monde est présent

M. LE PRESIDENT.- M. VANDEBURIE ?

M. VANDEBURIE.- M. Michel NEUMANN, Mme Murielle FRENAY et Mme Caroline LEBEAU sont excusés. Madame FRANÇOIS sera en retard.

M. LE PRESIDENT.- M. CAPPÀ ?

M. CAPPÀ.- Tout le monde est là

M. LE PRESIDENT.- M. CIALONE m'a dit qu'il arriverait en retard, autrement je n'ai pas eu d'autres noms d'excusés.

M. LE PRESIDENT.- M. LEJEUNE ?

M. LEJEUNE.- Tout le monde est présent.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président.**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour ainsi que l'ordre du jour des questions d'actualité. Ceux-ci vous ont également été transmis par email.

Je vous rappelle qu'au terme de cette séance publique, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur un dossier.

Enfin, je vous rappelle de bien vouloir allumer votre micro lorsque je vous donne la parole et de le couper à la fin de votre intervention.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 28 octobre 2021. Je donne la parole à Mme la Deuxième Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Mme Anne THANS-DEBRUGE, Deuxième Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 28 octobre 2021).

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Deuxième Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

V. Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial

Document 21-22/071 : Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de la liste ECOLO pour le District de Fléron – Arrondissement de Liège, appelé à siéger en remplacement de Madame Nicole MARÉCHAL démissionnaire.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour actualisé (document 21-22/071)

Nous allons donc procéder à la désignation, par voie de tirage au sort, d'une Commission spéciale de vérification des pouvoirs pour l'Arrondissement de Liège, elle sera composée de 7 membres.

La Commission devra nommer, en son sein, un président et un rapporteur chargé de soumettre les conclusions de la Commission au Conseil.

J'invite les membres qui vont être tirés au sort à se connecter au lien ZOOM qui vient de

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2021

leur être envoyé par email : Mesdames Carine RENSON, Marie MONVILLE, Vinciane SOHET, Astrid BASTIN, Sandrina GAILLARD, ainsi que Messieurs Didier NYSSSEN et André DENIS.

Je rappelle que ce sont des Conseillers qui ne sont pas issus de l'arrondissement de Liège.

Nous suspendons nos travaux pendant quelques minutes afin de permettre à la Commission que nous venons de désigner de s'acquitter de sa mission.

(Interruption)

M. LE PRESIDENT.- Nous reprenons nos travaux après cette interruption de séance. Je déclare donc la réouverture de la séance.

La parole est à M. André DENIS, qui va nous faire connaître les conclusions de la Commission spéciale de vérification, pour l'arrondissement de Liège.

M. DENIS, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Commissaire d'Arrondissement f.f., Monsieur le Directrice général provincial a.i., Mesdames et Messieurs les Conseillers provinciaux. Au nom de votre Commission spéciale de vérification réunie en séance de ce jour sous la présidence de M. Didier NYSSSEN, à laquelle assistaient Mesdames Carine RENSON, Marie MONVILLE, Vinciane SOHET, Astrid BASTIN, Sandrina GAILLARD et moi-même.

J'ai l'honneur de faire rapport sur la vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de la liste ECOLO de l'Arrondissement de Liège, District de Fléron afin de pourvoir au remplacement de Madame Nicole MARÉCHAL, démissionnaire.

Suite au désistement de Madame Colette BALSACQ, 1^{ère} suppléante de la liste ECOLO du District de Fléron à laquelle appartenait Madame Nicole MARÉCHAL, signifié au Président par courriel le 79 novembre, Madame Daphné WISLEZ née le 30 novembre 1986, c'est une belle date anniversaire le 30 novembre donc, votre anniversaire mardi, je dis ça parce que j'en profite pour rappeler à chacun que moi aussi je suis né le 30 novembre donc, je recevrai volontiers vos bons vœux ce mardi. Donc, née le 30 novembre 1986 et domiciliée Gibet de Harzée, 19 à Aywaille est devenue 1^{ère} suppléante en ordre utile de la même liste.

Par courriel daté du 17 novembre dernier Madame Daphné WISLEZ notifie au Président du Conseil provincial qu'elle accepte le mandat de Conseillère provinciale jusqu'au terme de la présente législature.

Il résulte ensuite d'une correspondance avec l'Autorité communale d'Aywaille datée également du 17 novembre 2021 que Madame WISLEZ réunit toujours bien les conditions d'éligibilité requises et ne se trouve dans aucun des cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévus par les dispositions décrétales, les articles L4142-1 et L2212-74 à 81 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2021

En conclusion et à l'unanimité, votre Commission spéciale de vérification vous propose, Mesdames les Conseillères provinciales et Messieurs les Conseillers provinciaux, d'admettre Madame Daphné WISLEZ à la prestation de serment et de procéder à son installation en qualité de Conseillère provinciale.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. Vous avez remarqué, Madame la Conseillère, comment un Député parvient à avoir une date de naissance en 1986, je ne suis pas sûr que tout le monde est convaincu ici aujourd'hui.

Vous avez entendu les conclusions du rapport de votre Commission spéciale de vérification tendant à admettre comme membre du Conseil provincial Madame Daphné WISLEZ, issue du District de Fléron, en remplacement de Madame Nicole MARÉCHAL, démissionnaire.

Je mets ces conclusions aux voix.

Qui est pour les conclusions de la Commission spéciale de vérification ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

Unanimité.

Je vais à présent inviter Madame Daphné WISLEZ, dont les pouvoirs viennent d'être validés, à prêter le serment légal. Vous avez la parole Madame WISLEZ.

Madame WISLEZ (de son banc).- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge ».

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

Je prends acte de votre prestation de serment et vous déclare installée dans vos fonctions de Conseillère provinciale.

Je vous souhaite, chère collègue, la bienvenue dans notre assemblée.

Je vous informe que Madame WISLEZ sera membre de la première Commission, en remplacement de Madame Nicole MARÉCHAL.

VI. Questions d'actualité

Document 21-22/A03 : Question d'actualité de plusieurs membres du Conseil provincial relative au soutien de la Province de Liège au théâtre amateur.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2021**Document 21-22/A04 : Question d'actualité de plusieurs membres du Conseil provincial relative à l'avenir du service de prêt de matériel du Service de la Jeunesse de la Province de Liège.**

M. LE PRESIDENT. – Point 3 de l'ordre du jour actualisé.

Vous trouverez sur votre banc l'ordre du jour des questions d'actualité qui comporte deux points.

Je me permets de vous rappeler que, conformément à notre ROI, « après développement de la question par son auteur, un membre par groupe politique peut intervenir sur la question, pendant deux minutes maximum par intervenant. Le Député concerné prend ensuite la parole pour la réponse. A l'issue de la réponse, l'auteur ou le coauteur peut exprimer sa réaction pendant une durée n'excédant pas deux minutes. »

Pour la première question référencée 21-22/A03, je donne la parole à M. Marc DELREZ. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DELREZ, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

Cette question vise à savoir ce qu'il restera-t-il du soutien de la Province de Liège au théâtre amateur ?

Les ateliers d'art dramatique autrefois organisés par le secteur « Théâtre » de la Province n'auront pas lieu cette année.

L'objectif de ces ateliers était de sensibiliser à l'acte théâtral et de former aux premiers pas du comédien : il s'agissait pour les intéressés de découvrir différentes pratiques théâtrales, permettant la rencontre de soi et des autres, tout en s'engageant dans un travail collectif. Et pour celles et ceux qui le désiraient, la formation avait pour finalité d'alimenter le réseau du théâtre amateur. Beaucoup ont d'ailleurs trouvé, par ce biais, un tremplin vers la création de spectacles amateurs.

Le secteur a évidemment connu une année très particulière sous le signe du Covid. Mais, à en croire certains signes, il est à craindre que le soutien provincial à ces ateliers ne disparaisse à peu près complètement.

La page web du site est en tout cas toujours, et depuis pas mal de temps, « en cours de modification ». Autres pages « en attente », celles consacrées à l'opération « Odyssée Théâtre ». Cette opération permettait jusqu'en 2019 de soutenir le secteur du théâtre amateur très concrètement, à travers un « pass » pour le grand public mais surtout grâce à l'embauche de plusieurs dizaines de travailleurs de la culture, recrutés pour la réalisation des différents spectacles tout au long de la saison.

Or, il n'est plus question aujourd'hui que d'un soutien de la part de la Province qui serait apporté sous la forme d'une enveloppe fermée. Il s'agira là d'un soutien revu à la baisse,

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2021

parce qu'il ne compensera pas la fin à présent annoncée de toute embauche de vacataires, en l'occurrence des intermittent(e)s du spectacle.

Le secteur du théâtre amateur concerne plusieurs compagnies en province de Liège et contribue de manière essentielle à la vie culturelle liégeoise. Ce secteur est par nature constitué de petites asbl qui restent dépendantes des aides publiques pour faire aboutir leurs projets les plus importants.

Nos questions sont donc les suivantes : quel soutien effectif la Province de Liège compte-t-elle encore apporter au secteur du théâtre amateur ? Quel avenir pour les ateliers d'art dramatique ? L'opération « Odysée Théâtre » ne risque-t-elle de se réduire à peau de chagrin avec un soutien dont il a été annoncé qu'il prendrait la forme d'une enveloppe fermée ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention.

J'invite M. Luc GILLARD, Député provincial – Président, pour la réponse du Collège provincial à cette question.

M. GILLARD, Député provincial – Président (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers.

Je vous répondrai en plusieurs points. Donc, vous m'interrogez sur l'avenir pour les ateliers d'art dramatique ?

Alors, jusqu'en 2021, les Ateliers d'art dramatique étaient coordonnés par le Service Culture en partenariat avec l'Enseignement de promotion sociale de la Province de Liège. Un modèle hybride était proposé à savoir une prise en charge financière de la rémunération des chargés de cours ventilée entre les deux partenaires sachant que ceux dépendant du Département Culture étaient engagés comme travailleurs occasionnels et les droits d'inscription à ces ateliers étaient calqués sur les tarifs pratiqués par la Promotion sociale.

La nouvelle obligation de la Province concernant les Zones de secours nous a obligé à diminuer l'enveloppe dédiée aux travailleurs occasionnels ce qui ne permet plus au Service Culture de procéder à l'engagement de ces chargés de cours.

Toutefois, trois ateliers d'art dramatique ont pu être lancés, tous trois gérés par la Promotion sociale. Deux ateliers de seconde année, et un atelier de première année. Cette nouvelle nomenclature permet de perpétuer la démarche de démocratisation de la culture puisqu'ils sont restés accessibles à un tout public aux tarifs pratiqués par l'Enseignement de Promotion sociale.

Par contre, en ce qui concerne l'opération « Odysée Théâtre », vous m'interrogez et vous voulez savoir si elle ne risque-t-elle de se réduire à peau de chagrin et bien je vous répondrais qu'il faut distinguer deux éléments : le dispositif tel qu'il existait proposait plusieurs

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2021

axes d'interventions à savoir une aide à la création via une subvention, un accompagnement des créations par la délégation d'artistes professionnels ainsi qu'une intervention à la diffusion via le « pass » Odysée Théâtre.

En fonction de la situation, et je n'y reviendrai pas, budgétaire pour des raisons désormais bien connues, le nouveau cadre d'actions ne permet désormais plus le volet « accompagnement des créations » via la délégation sous formes de travailleurs occasionnels aux compagnies.

Donc, il faut noter aussi que la pandémie qui a complètement gelé les activités du théâtre amateur depuis mars 2020 tant sur le plan de la création avec l'impossibilité de se réunir pour répéter, que sur celui de la diffusion.

Dans ce contexte, le secteur théâtre de la Province de Liège n'a pas pu relancer l'opération Odysée Théâtre. Par contre, il répond au cas par cas aux demandes d'aides à la création qui nous sont faites sur le champ du théâtre amateur. Ainsi, depuis septembre 2021, les processus de création ont repris lentement mais par contre, celui de la diffusion reste problématique.

C'est une problématique qui est rencontrée plus largement sur l'ensemble du secteur culturel et au-delà de la situation de tel ou tel programme culturel, c'est toute la question de la gestion de notre société qui se pose dans un contexte de pandémie, la bonne preuve, nous sommes revenus à une version dématérialisée de notre Conseil, dans tous ses aspects, qu'ils soient culturels, sociaux, sportifs, médicaux, etc... Nous voyons, à nouveau, les effets d'une énième vague de contamination. La réponse à un événement aussi extraordinaire doit être collective, à l'échelle de la société et à tous niveaux de pouvoir, chacun y apportant les moyens dont il peut disposer.

Quel soutien effectif la Province de Liège compte-t-elle encore apporter au secteur du théâtre amateur ?

D'une part, la Province de Liège souhaite travailler plus étroitement avec le secteur du théâtre amateur en lui permettant de travailler avec des publics spécifiques, afin de développer des questionnements via le théâtre, sur des problématiques de société. Nous sommes convaincus que le champ du théâtre amateur est le terreau d'une réflexion riche et prometteuse, qui doit être mise en lien avec les publics particuliers, comme les jeunes générations.

D'autres parts, en termes de perspectives, le pôle culture qui se profile sur le site de Bavière apportera la mise en place de nouveaux outils utiles notamment à ce secteur du théâtre amateur. La salle polyvalente et les actions de médiations ainsi que les démarches de démocratie culturelle à réinventer seront certainement l'occasion de revoir les modalités des aides que la Province de Liège pourrait apporter au secteur du théâtre amateur.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial – Président. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. RASSAA. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2021

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Député pour la réponse circonstanciée.

Je voudrais quand même faire quelques petites remarques à propos des Ateliers d'Art dramatique. J'ai bien entendu qu'il y avait 3 ateliers qui étaient encore organisés par la Promotion sociale, j'ai bien aussi entendu que l'opération « Odyssée Théâtre » pourrait reprendre mais que le soutien à l'accompagnement des créateurs allait disparaître et donc, voilà des conséquences malheureusement de la non-embauche désormais de vacataires par la Province de Liège et donc, vous dites vous-même que la diffusion est problématique, on vit un contexte pandémique difficile et que ce secteur a besoin de soutien et donc, pour se relancer justement, il a besoin de cette embauche de vacataires.

On espérait en tous les cas vous faire entendre cet appel du secteur pour revenir sur cette décision d'arrêter les embauches de vacataires. Malheureusement, ce n'est pas le cas. J'espère en tous les cas que les réponses que vous apporterez au cas par cas, comme vous dites, ne seront pas des réponses, comment est-ce que je vais dire, colorées politiquement, qu'elles seront uniquement basées sur la qualité du projet qui sera présenté mais on regrette de toute manière cette manière de fonctionner, du cas par cas, parce qu'elle n'autorise pas ces compagnies à avoir un avenir décent pour se développer et pour continuer à faire connaître leur théâtre amateur.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Pour la deuxième question référencée 21-22/A04, je donne la parole à M. Grégory PIRON. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. PIRON, Conseiller provincial (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Quel avenir pour le centre provincial de prêt de matériel ?

Le service de prêt de matériel du Service Jeunesse de la Province de Liège a acquis une place importante au fil des années.

Jusqu'en 2019, il honorait 661 prêts de matériel par an auprès d'associations culturelles et scolaires, auprès d'institutions publiques ou encore auprès d'organisation sportives et de jeunesse.

L'année 2020, marquée par la pandémie, n'a connu que 350 prêts. Et depuis, la question que tout le monde se pose est : est-ce que le service va reprendre ? Lors du dernier débat budgétaire, nous avons appris que le Collège avait décidé de faire disparaître le Département Jeunesse à terme et de reclasser les agents dans d'autres services.

Beaucoup d'associations qui sont devenues dépendantes de ce service de prêt, notamment pour le matériel multimédia très coûteux ou encore pour le matériel lié aux arts de la scène, sont aujourd'hui en attente d'une réponse.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2021

La question est donc toute simple : le Collège compte-t-il transférer la compétence de service à un autre département dont la pérennité est assurée ? Ou au contraire compte-t-il le fermer définitivement ?

Je vous remercie pour votre attention et vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. J'invite Monsieur Luc GILLARD Député provincial - Président, à donner la réponse du Collège à cette question. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial - Président.

M. GILLARD, Député provincial - Président (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président. Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers.

En effet, la décision d'arrêter le service de prêt de matériel a été prise et sera effective dès que les modalités de transfert de patrimoine concernant les établissements rue Belvaux seront définies. Cela ne saurait tarder, je pense que c'est la semaine prochaine que ce dossier sera sur la table du Collège.

Dans l'entretemps, compte tenu des ressources humaines dont nous disposons sur le plan technique, et avec la volonté de poursuivre notre soutien aux actions culturelles en Province de Liège, le Service Jeunesse répond encore ponctuellement à certaines demandes émanant des Pouvoirs locaux, mais également des autres secteurs et Départements provinciaux.

Au terme du transfert du patrimoine jeunesse, le matériel de prêt serait scindé en deux catégories : une partie regroupée sous la forme de lots d'équipements lumière- son- multimédia. Ces lots pourraient être cédés aux acteurs culturels de terrain : regroupements culturels associatifs, organisme culturel de Jeunesse, centres culturels ; une autre partie, elle, sera utilisée, comme c'est déjà le cas, pour les activités sur le site du Pôle Bavière ; que ce soit la salle polyvalente, la salle d'exposition, les espaces mutualisés qui seront à disposition du secteur culturel : spectacles, concerts, conférence, festival, exposition... Il y aura l'espace et, dès lors, le matériel qui l'équipera.

Aussi, une aide pourrait également être portée vers les autres Départements provinciaux avec ce matériel.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. Y a-t-il une demande d'intervention ? M. RASSAA. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Député.

Voilà, je reprends la parole juste pour constater honnêtement que cela devient désespérant un peu les annonces comme ça à répétition de la désertion en fait des services provinciaux dans un certain nombre de secteurs.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2021

Il y avait ce système de prêt de matériel qui était apprécié d'un grand nombre d'associations mais aussi de pouvoirs publics et aujourd'hui, ce que vous nous proposez c'est simplement la fin de ce service. J'entends bien qu'une partie du matériel sera recyclée sur le site de Bavière, que l'autre sera cédée mais est-ce qu'il y aura toujours un système de prêt, j'ai l'impression qu'il sera cédé définitivement à des acteurs de terrain et qu'il n'y aura plus ce système de prêt qui permettait justement à des associations, à des petits pouvoirs locaux de pouvoir emprunter un matériel fort coûteux.

Voilà, on regrette cet état de fait, on regrette que les financements des zones de secours arrivent à ces conséquences là et on espère vraiment que ce débat sur le financement des zones de secours trouvera une autre issue car on voit déjà les conséquences...

M. LE PRESIDENT.- On est dans le prêt de matériel Monsieur RASSAA.

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Oui, je sais mais c'est Monsieur GILLARD lui-même qui parle du financement des zones de secours dans sa première réponse.

Voilà, merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe

VII.- Discussions et votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.**Document 21-22/027 : Désignation des représentants provinciaux au sein du Conseil d'administration de l'Intercommunale d'Incendie de Liège et Environs (Liège Zone 2 IILE - SRI) : proposition de désignation de deux administrateurs.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour (document 21-22/027).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par consensus que le Bureau vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions du Bureau ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2021

Document 21-22/028 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Dédale » dans le cadre de la tournée fluviartistique « Les Bâtards » qui s’est déroulée du 29 juillet au 15 août 2021 de Liège à Mons.

Document 21-22/029 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Hop Ar Noz » dans le cadre de la création du spectacle « Over Ride » qui a été joué du 2 au 21 novembre 2021 à Liège.

Document 21-22/030 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Festival d’Art de Huy » dans le cadre du Festival édition 2021 qui s’est déroulé du 18 au 22 août 2021 au Couvent des Frères Mineurs de Huy.

Document 21-22/031 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Oyou » (anciennement Centre Culturel de Marchin) – Projet « Les Grandes questions » – Année scolaire 2021-2022.

Document 21-22/032 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de la SPRL « Les Films du Carré » – Réalisation d’un court métrage année 2021.

Document 21-22/033 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « In Cité Mondî » – Développement de la SPACE Collection durant l’année 2021.

Document 21-22/034 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Image&3D » dans le cadre de la 5ème édition de « Liège Virtual Week », qui s’est déroulée du 13 au 18 septembre 2021 à Liège.

Document 21-22/035 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « À la Courte Échelle » pour le spectacle « La Petite Cantate » programmé en décembre 2021 à Liège.

Document 21-22/074 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Arsenic2 » – Engagement de 9 régisseurs durant la saison 2021-2022.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 5 à 13 de l’ordre du jour (documents 21-22/028 à 21-22/035 et le document 074) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Le document 21-22/074 ayant soulevé des questions, j’invite le rapporteur, Madame Isabelle GRAINDORGE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme GRAINDORGE Rapporteur (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2021

Votre première Commission s'est donc réunie ce mardi 23 novembre 2021 et des questions sont posées sur le document 21-22/074.

Un Commissaire demande à quoi correspond l'engagement des neuf régisseurs de l'asbl « Arsenic2 » car les raisons seraient un peu floues pour lui.

Il lui est répondu que le Théâtre Jeune Public devait se passer à Huy en août 2020 mais vu la crise sanitaire les compagnies ont plutôt souhaité de ne pas se produire sans public. On a alors tenté de réorganiser à un autre endroit plus tard vu qu'à Huy cela devait se dérouler dans une école qui était occupée pendant l'année scolaire mais ils ont dû à nouveau annuler 2 jours avant le démarrage donc les régisseurs n'ont pas pu prester et en forme de compensation, ils sont engagés pas l'ASBL Arsenic2.

Le même Commissaire demande alors pourquoi nous n'avons pas juste honoré les régisseurs. Tous simplement car il n'y avait pas de contrat de travail. Donc, ces engagements correspondent à ce qu'ils auraient dû percevoir à l'époque.

Le Commissaire s'inquiète alors des engagements par l'ASBL Arsenic2 par rapport aux lois sociales. Il est confirmé que cela a bien été calculé en fonction de ce qu'ils attendaient.

C'est donc par 7 voix pour et 4 abstentions que votre Commission vous propose d'adopter ce point

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Les huit autres documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 8 voix pour et 3 abstentions que votre première Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la première Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces neuf documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les neuf résolutions.

Document 21-22/036 : Octroi de subventions en matière de Relations avec les territoires, les villes et les communes – Dotation wallonne destinée à participer aux charges exceptionnelles liées aux inondations des 14 et 15 juillet 2021 – Prise en charge de la location de 3 containers administratifs pour la commune de Limbourg.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2021

Document 21-22/072 : Octroi de subventions en matière de Relation avec les territoires, les villes et les communes – Demande de subvention de la S.C.R.L F.S PROPAC pour une activité de gestion et de distribution de dons en faveur des personnes sinistrées lors des inondations des 14 et 15 juillet 2021, du 15 septembre au 31 décembre 2021.

Document 21-22/073 : Octroi de subventions en matière de Relation avec les territoires, les villes et les communes – Aides aux communes sinistrées lors des inondations de juillet 2021 – Diagnostic ECETIA – Proposition de subvention.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 14 à 16 de l'ordre du jour (documents 21-22/036, 21-22/072 et 21-22/073) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces trois documents ayant soulevé des questions et remarques, j'invite le rapporteur, M. Grégory PIRON, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. PIRON, Rapporteur (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

La première Commission s'est réunie ce mardi 23 novembre pour les points 036, 072 et 073.

Plusieurs questions ont été posées. Un premier Commissaire souhaitait savoir quelle somme a déjà été prélevée des 2 millions de la Région Wallonne. Il lui a été répondu que nous avons dépassé le demi-million d'euros à l'heure actuelle.

Un autre Commissaire demandait quand serait consommé les 2 millions d'euros. Il lui est répondu que les 2 millions seront consommés plutôt fin juin 2022 que pour cette fin d'année 2021.

Monsieur le Député GILLARD a également expliqué que la société PROPAC était un petit rouage de ce qui avait déjà été mis en œuvre par la Province. Des dons avaient déjà été utilisés mais il fallait ajouter à cela les moyens logistiques pour le traitement et l'acheminement des denrées. Ils ont une expertise dans ce sens pour le stockage et la distribution vers les associations. Il est aussi précisé que la Province aide les communes. Des bâtiments doivent encore être reconstruits.

Enfin, le premier Commissaire s'étonnait des missions conséquentes pour les communes de catégorie 1 avec 15 heures seulement. Il lui a été répondu grosso modo que la Province ne reprend en charge qu'une partie du travail qui doit être fait.

Les votes : 8 voix pour, 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale,

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2021

quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la première Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 21-22/038 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « VEDIA » – Exercice 2020/Prévisions 2021.

Document 21-22/039 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Radio – Télévision – Culture » (RTC) – Exercice 2020/Prévisions 2021.

Document 21-22/040 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Local de Promotion de la Santé de Huy-Waremme » – Exercice 2020/Prévisions 2021.

Document 21-22/041 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Maison des Sports de la Province de Liège » – Exercice 2020/Prévisions 2021.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 17 à 20 de l'ordre du jour (documents 21-22/038 à 21-22/041) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces quatre documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 8 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la deuxième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces quatre documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2021

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

Document 21-22/042 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Friends Boxe » – Organisation d'un gala de boxe le 13 novembre 2021 à Soumagne.

Document 21-22/044 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Liège Panthers » – Fonctionnement de la post-formation des jeunes joueuses de basket-ball, saison 2021-2022.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 21 et 22 de l'ordre du jour (documents 21-22/042, 21-22/044) ont été regoupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Le document 21-22/042 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur, M. Mustafa BAGCI à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Premier Vice-président.

M. BAGCI, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le représentant du Gouverneur, Monsieur le Directeur général provincial ff, chers Collègues.

Notre deuxième Commission s'est réunie ce mardi 23 novembre et a analysé les documents 21-22/042 et 044.

Une question a été posée. Une Conseillère fait part de son étonnement que l'asbl qui demande un subside a été créée le 5 octobre et demande un subside qui arrive en novembre. Est-ce normal qu'il n'y ait pas de recul au point de vue des finances de l'asbl ?

La réponse apportée est que ce n'était pas une demande de subside pour le fonctionnement mais pour l'événement.

Le point a été voté par 8 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions. Je suis désolé mais ce jour-là, il y a eu un problème de son et on n'a quasiment rien entendu des discussions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Premier Vice-président. Le document 21-22/044 n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 8 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la deuxième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Non.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2021

Ok. Alors, pour le document 21-22/042 Octroi de subventions en matière de Sports « Demande de soutien de l'asbl « Friends Boxe » – Organisation d'un gala de boxe le 13 novembre 2021 à Soumagne ».

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Le groupe PTB.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Pour le document 21-22/043 Octroi de subventions en matière de Sports « Demande de soutien de l'asbl « Liège Panthers » – Fonctionnement de la post-formation des jeunes joueuses de basket-ball, saison 2021-2022 ».

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/045 : Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien de l'asbl « Service d'aide aux migrants » – Fonctionnement 2021.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 23 de l'ordre du jour (document 21-22/045).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2021

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/046 : Mise en non-valeurs de créances dues aux comptes de divers établissements provinciaux, du Centre Hospitalier Spécialisé « L'Accueil » de Lierneux.

Document 21-22/047 : Mise en non-valeurs de créances dues à la Bibliothèque des Chiroux.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 24 et 25 de l'ordre du jour (documents 21-22/046, 21-22/047) ont été regoupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 8 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la deuxième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 21-22/075 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Old Club de Liège – Hockey » – Fonctionnement 2021.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 26 de l'ordre du jour (document 21-22/075).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR,

le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/076 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l'asbl « O'YES » – Projet « actions de sensibilisation autour de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) ».

Document 21-22/077 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l'asbl « Télé-Accueil Liège » – Frais généraux divers exercice 2021.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 27 et 28 de l'ordre du jour (documents 21-22/076, 21-22/077) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la deuxième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 21-22/078 : Prise de connaissance de l'application des dispositions de l'article 10 de l'Arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale – Budget provincial 2020.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 29 de l'ordre du jour (document 21-22/078).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre deuxième Commission vous invite dès lors à en prendre connaissance.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2021

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil prend connaissance de ladite résolution.

Document 21-22/079 : Subvention provinciale allouée aux organismes privés et publics agréés d'aide familiale et d'aide aux seniors fonctionnant sur le territoire de la province de Liège.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 30 de l'ordre du jour (document 21-22/079).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. RASSAA. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Voilà, simplement pour dire qu'on a encore une énième conséquence de ce financement des zones de secours puisque ces subventions ont baissé de plusieurs dizaines de milliers d'euros.

Donc, on va évidemment voter pour l'octroi de ces subventions pour continuer à octroyer quand même encore une certaine somme à ces organismes mais je voulais quand même dire qu'on n'était pas d'accord avec la réduction du budget total alloué à ces organismes. Voilà.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Si personne d'autre ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/048 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Ferme didactique de la Province de Liège » – Exercice 2020/Prévisions 2021.

(Voir rapport)

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2021

M. LE PRESIDENT.- Point 31 de l'ordre du jour (document 21-22/048).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, M. Marc DELREZ, à nous en faire connaître les conclusions.

Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DELREZ, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

La troisième Commission s'est réunie le lundi 22 novembre pour examiner le document en question.

Un Conseiller souhaite savoir comment sera soutenu financièrement l'engagement de deux agents supplémentaires à hauteur de $\frac{3}{4}$ temps équivalent temps plein, dont il est fait mention dans le document dans les perspectives pour 2021, sachant que, selon le bilan financier livré ici, l'asbl dispose en fonds propres tout au plus des moyens nécessaires pour assurer son fonctionnement.

Il lui est répondu que deux contrats APE sont en fait visés : c'est précisément pour pouvoir bénéficier de ce type de contrat APE que la « Ferme didactique » s'est établie en asbl. Ces perspectives en matière de recrutement complémentaires s'inscrivent par ailleurs dans une volonté de renouveler certaines fonctions, suite au départ à la retraite de plusieurs agents.

Lors du vote qui intervient ensuite, le point a été approuvé par 9 voix pour et 1 abstention.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2021

Document 21-22/049 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien des asbl de Services de remplacement agricole « La Région Herbagère », « Ardenne Eifel » et « Hesbaye-Condroz Liégeois » – Fonctionnement annuel 2021.

Document 21-22/050 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture et de Ruralité – Demande de soutien de la SRL « Les Poulets de Saint-André » – Construction d'un abattoir de volailles et son fonctionnement 2022 à 2024.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 32 et 33 de l'ordre du jour (documents 21-22/049, 21-22/050) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Le document 21-22/050 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, M. Guy DUBOIS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DUBOIS, Rapporteur (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, en vos titres et qualités.

Rapporteur de la quatrième Commission qui s'est réunie lundi 22 novembre à 18H00 en visioconférence, donc le dossier 21-22/050 « Demande de soutien de la SRL « Les Poulets de Saint-André » – Construction d'un abattoir de volailles et son fonctionnement 2022 à 2024 ».

Il y a plusieurs questions donc, la première : l'abattoir a-t-il obtenu le permis d'exploiter et la réponse est oui.

Pourquoi une subvention ? L'objectif de la Province est de travailler en collaboration avec les structures compétentes et les acteurs locaux afin de leur offrir un soutien dans le développement de leurs projets et de leurs actions.

La subvention d'un montant de 10.000 € à la SCRL Les Poulets de Saint-André à Dalhem afin de soutenir financièrement la construction d'un abattoir de volailles et d'autre part d'approuver le projet de convention conclu avec ladite société portant sur le subventionnement des trois premières années de fonctionnement de l'abattoir pour un montant total de 75.000 € qui sera réparti en 3 parts égales pour 3 ans.

Ce projet participe au développement et à la promotion d'une agriculture durable en province de Liège. Soutien aux agriculteurs et aux petits producteurs, c'est une étape essentielle à la viabilité de son site économique et commercial.

Notre Député avait déjà répondu à la tribune lors d'une réunion précédente sur les diverses questions posées sur le sujet.

Il y a un vote de 8 Voix pour, 0 contre et 2 abstentions.

Merci.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2021

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Le document 21-22/049 n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est à l'unanimité que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la quatrième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ? Personne

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 21-22/051 : Rationalisation immobilière – Vente de la partie dénommée « Ancien bâtiment » de l'immeuble sis rue Darchis, 33 à 4000 Liège.

Document 21-22/052 : Rationalisation immobilière – Perspective de mise en vente des immeubles sis Rue Belvaux, 189 à 4030 Grivegnée.

Document 21-22/053 : Rationalisation immobilière – Perspective de mise en vente des immeubles sis Rue Belvaux, 123 à 4030 Grivegnée.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 34 à 36 de l'ordre du jour (documents 21-22/051, 21-22/052, 21-22/053) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Le document 21-22/052 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur, Mme Caroline LEBEAU, qui est absente si je ne m'abuse à nous en faire connaître les conclusions. Monsieur le Chef de groupe, Julien ?

M. VANDEBURIE, Chef de groupe (de son banc).- Je n'ai pas la réponse, je n'étais pas présent malheureusement.

M. LE PRESIDENT.- Quelqu'un d'autre était-il présent à cette Commission ?

Madame Astrid BASTIN, Conseillère provinciale (en visioconférence).- Moi Monsieur le Président, s'il faut !

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2021

M. LE PRESIDENT.- Oui, allez y Madame la Conseillère provinciale.

Madame BASTIN, rapporteur (en visioconférence).- En fait, il s'agit simplement d'une question par rapport à un numéro de bâtiment mais ce sont deux numéros différents donc c'est pour ça, elle se demandait pourquoi il y a deux documents.

M. LE PRESIDENT.- Merci pour l'information Madame la Conseillère provinciale. Les deux autres documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est à l'unanimité que votre quatrième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la quatrième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ? Personne

Qui s'abstient ? le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 21-22/054 : Acquisition de la Caserne Saint-Laurent via une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 37 de l'ordre du jour (document 21-22/054).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc à l'unanimité que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2021

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

M. RASSAA, Chef de groupe (de son banc).- Monsieur le Président, je pensais qu'on était déjà à la Caserne Saint-Laurent mais pour le vote précédent, on voulait s'abstenir sur les rationalisations immobilières.

M. LE PRESIDENT.- Donc, vous vous abstenez sur les 3 votes précédents ?

M. RASSAA, Chef de groupe (de son banc).- C'est ça !

M. LE PRESIDENT.- Ok ! C'est noté.

Document 21-22/055 : Perspective d'acquisition d'une parcelle de terrain en vue de la construction d'un abattoir à volailles, au lieu-dit Hellestrop à Aubel.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 38 de l'ordre du jour (document 21-22/055).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 2 abstentions que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. RASSAA, Chef de groupe. Vous avez la parole.

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Une toute petite intervention.

Simplement pour d'abord féliciter les habitants de Grâce-Hollogne qui, grâce à leur mobilisation, n'ont pas pu avoir cet abattoir chez eux et en même temps, féliciter le Collège qui a été à l'écoute et qui n'a donc pas forcé la mise sur pied de cet abattoir à Grâce-Hollogne.

Aujourd'hui, on va voter pour un nouveau projet à Aubel mais voilà, on va quand même s'abstenir en attendant de voir quelles seront les réactions sur le terrain en espérant qu'elles ne seront pas aussi vigoureuses qu'à Grâce-Hollogne.

Voilà.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Pas d'autres interventions ? Non.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR et le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO et le groupe PTB

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2021

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/056 : Site de formation aux métiers de la sécurité à Amay – Placement d'un fourreau sous le nouveau Quai de Halage pour l'alimentation en eau du futur village – Dépense de transfert – Liquidation d'une facture.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 39 de l'ordre du jour (document 21-22/056).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 2 abstentions que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/057 : Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 144.000,00 Euros hors T.V.A.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 40 de l'ordre du jour (document 21-22/057).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre quatrième Commission vous invite dès lors à en prendre connaissance.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil prend connaissance de ladite résolution.

Document 21-22/058 : Appel à projets pour la « valorisation d'un patrimoine naturel d'exception de la Région wallonne à des fins de conservation de la nature et de valorisation touristique », en vue de la reconnaissance et du subventionnement par la Région wallonne de maximum deux « parcs nationaux de Wallonie » – Projet de création du Parc national des Hautes Fagnes – Proposition d'adhésion de la Province de Liège à la coalition territoriale.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 41 de l'ordre du jour (document 21-22/058).

Ce document a été soumis à l'examen des quatrième et cinquième Commissions.

En quatrième Commission, il a soulevé plusieurs questions, j'invite donc le rapporteur, Madame Astrid BASTIN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme BASTIN, Rapporteur (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président, très chers Collègues.

Suite à la présentation du projet du Parc national des Hautes Fagnes, une Conseillère remercie la présentation, elle demande si nous avons des bâtiments provinciaux là-bas. La réponse est oui, nous avons le Centre nature de Botrange qui est en plein cœur de la zone. Ensuite, un autre Conseiller demande s'il y a des propriétés privées forestières ? Oui mais apparemment cela ne change rien pour les propriétaires ni pour la demande car ce sont de toutes petites parcelles contrairement à la zone principale.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. En cinquième Commission, il n'a soulevé aucune remarque ni aucune question c'est donc par 9 voix pour et 2 abstentions que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions des quatrième et cinquième Commissions ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/059 : A.I.D.E. : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 16 décembre 2021.

Document 21-22/060 : C.I.L.E. : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 16

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2021

décembre 2021.

Document 21-22/061 : NEOMANSIO : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 16 décembre 2021.

Document 21-22/062 : ISoSL : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 16 décembre 2021.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 42 à 45 de l'ordre du jour (documents 21-22/059 à 21-22/062) ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Ces quatre documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 9 voix pour et 2 abstentions que votre cinquième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la cinquième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission en ce qui concerne ces quatre documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Le groupe PTB.

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte les quatre résolutions.

Document 21-22/063 : Rapport d'activités 2020 des sociétés anonymes et autres à participation provinciale - Le Marché matinal de Liège.

Document 21-22/064 : Rapport d'activités 2020 des sociétés anonymes et autres à participation provinciale - Société de Gestion du Bois Saint-Jean.

Document 21-22/065 : Rapport d'activités 2020 des sociétés anonymes et autres à participation provinciale - Liège Expo.

Document 21-22/066 : Rapport d'activités 2020 des sociétés anonymes et autres à participation provinciale - Société Wallonne des Eaux (S.W.D.E.).

Document 21-22/067 : Rapport d'activités 2020 des sociétés anonymes et autres à participation provinciale - Le Circuit de Spa-Francorchamps.

Document 21-22/068 : Rapport d'activités 2020 des sociétés anonymes et autres à participation provinciale - Opérateur de Transport de Wallonie (O.T.W.).

Document 21-22/069 : Rapport d'activités 2020 des sociétés anonymes et autres à participation provinciale - EthiasCo.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 46 à 52 de l'ordre du jour (documents 21-22/063 à 21-22/069) ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Ces sept documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre cinquième Commission vous invite à en prendre connaissance.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Il s'agit de prises de connaissance.

Le Conseil prend connaissance de ces sept documents.

Document 21-22/070 : Mise à disposition des Communes de Dalhem et Remicourt de fonctionnaires provinciaux chargés d'infliger les amendes administratives en matière de voirie communale.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 53 de l'ordre du jour (document 21-22/070).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 9 voix pour et 2 abstentions que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ? Le groupe PTB.

Qui s'abstient ? Personne

(Voir procès-verbal officiel)

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2021

Le Conseil adopte ladite résolution.

IX. - Approbation du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2021

M. LE PRESIDENT.- Point 54 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

X.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

La prochaine réunion ordinaire du Conseil provincial se tiendra le jeudi 16 décembre 2021 à 16H30, plus que probablement comme aujourd'hui par le biais d'une visioconférence.

La réunion publique est levée à 17H40'.

XI.- Séance à huis clos

M. LE PRESIDENT.- En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 51 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Monsieur le responsable de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos.

Le vote sur ce document se fera via l'application ZOOM que nous utilisons actuellement pour la visio-conférence. Vous n'aurez donc pas besoin de quitter celle-ci pour voter.

Quand il vous sera proposé de voter dans ZOOM, je vous demanderai de cliquer sur la réponse de votre choix.

J'invite les membres présents physiquement à se connecter à ZOOM via leur téléphone ou ordinateur portable. Le lien de la réunion vous est renvoyé, à l'instant, par email.

Avant de commencer, nous allons attendre que tout le monde soit bien connecté à ZOOM.

Enfin, l'article 1^{er}, §2 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 23 septembre 2021, stipule que « lors de réunions à distance, au moment du prononcé du huis clos et à la demande du Président de séance, chaque membre s'engage, individuellement et à haute voix, au respect des conditions nécessaires au secret des débats durant tout le huis clos. »

Par conséquent, afin de respecter cette disposition, avant de passer au vote, nous procéderons à un appel nominal afin que chacun d'entre vous puisse confirmer, à haute voix,

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2021

qu'il s'engage au respect des conditions nécessaires au secret des débats durant tout le huis clos.